

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2026-040

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,
Vu la demande de TCPA ZI Avenue Paul Plouvier 62460 DIVION, afin de garantir le bon déroulement des travaux de pose de câble pour Enedis 244, chemin de Zermezele à Wormhout,

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement seront interdits, **route barrée sauf riverains**, de 8h à 16h, au droit des travaux 244, chemin de Zermezele (Ets HAMEZ), et ce, **à partir du 4 mars 2026 et pour toute la durée des travaux estimé à 23 jours.**

ARTICLE 2 : Une signalisation sera mise en place par l'entreprise TCPA. Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation par la TCPA et prendra fin lors de son retrait.

ARTICLE 3 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et transmis à TCPA et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 20 février 2026

Le Maire,

David CALCOEN



Pour le Maire,

l'Adjoint délégué

Dilvin DERAN

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 20/02/2026
Le Maire,
David CALCOEN



Pour le Maire,

l'Adjoint délégué

Dilvin DERAN

